

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonney : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevoz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004888

Rapport n°3.4 - Actions recherche et innovation – Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2019

Actions recherche et innovation

Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2019

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

| Inscription budgétaire | |
|--|---|
| BP 2019 et PPIF 2019-2023 « actions recherche et innovation » | Montant prévu au budget 2019 : 100 000 € Montant de l'opération : 45 000 € |

Résumé :

La CAGB, devenue depuis le 1^{er} juillet 2019, Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM), soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de GBM, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques sur l'année 2018, le rapport présente la demande de soutien au programme d'actions 2019 du pôle de compétitivité « Microtechniques » pour un montant de 45 000 €.

I. Bilan de l'année 2018 du Pôle des Microtechniques

Pour rappel, la filière microtechnique sur le territoire correspond à 1% de la production mondiale. Plus de 400 entreprises industrielles, 11 000 salariés, 1,36 milliards d'euros de chiffre d'affaire.

Cette filière représente 1050 chercheurs, 450 en recherche publique et 600 en recherche privée, une Société d'Accélération du Transfert des Technologies et une centrale technologique (MIMENTO). Sur le volet formation, 53 diplômés allant du CAP au diplôme d'ingénieur.

L'année 2018 a été marquée par le bilan de la phase III des pôles de compétitivité (2013-2018). La majorité des objectifs attendus ont été atteints. PMT a été re-labellisé pour l'année 2019.

II. Rappel des axes stratégiques du Contrat de Performance du Pôle phase 4.0

A/ Rappel de la stratégie du Pôle des Microtechniques

L'ambition du Pôle est d'être au cœur des développements des innovations des 14 filières stratégiques nationales.

Les 3 domaines d'actions stratégiques marchés de PMT sont le luxe, la santé, l'aéronautique et deux autres axes transversaux : les microsystèmes et procédés microtechniques.

Par ailleurs, deux secteurs marchés pilotés par les industriels au sein du pôle se sont transformés en clusters. Ils déploient tous deux des programmes de soutien dédiés aux filières.

Les défis du Pôle à relever :

Défi 1 : augmenter la visibilité du PMT et des microtechniques :

- Renforcer les partenariats avec d'autres pôles au niveau national dans le domaine de la santé et de l'aéronautique,
- Participer davantage aux instances nationales et faire plus de lobbying,
- Capitaliser sur les relations internationales en place, intensifier les coopérations transfrontalières pour s'intégrer plus fortement dans les programmes européens.

Défi 2 : développer toujours plus le nombre d'adhérents.

B/ Les objectifs technologies – marchés

Les objectifs du pôle sont déclinés **sur 5 domaines d'actions stratégiques (DAS)** en lien avec les marchés. Les domaines d'actions stratégiques relèvent de la thématique du pôle et sont cohérentes avec celle-ci et entre elles.

Les DAS sont les suivants :

- **luxe** qui regroupe des segments d'activités stratégiques similaires tels que l'horlogerie, la bijouterie, la joaillerie, les accessoires métalliques pour la maroquinerie et la lunetterie,
- **santé** qui correspond aux diverses tendances marchés : les dispositifs médicaux, les biothérapies, la e-santé, la silver economy, l'energy harvesting...

Par ailleurs, le cluster Innov Health porté par PMT est intégré au réseau des pôles santé nationaux et participe à leurs travaux tout en les déclinant en Région. Labellisés French Tech Health Tech, le cluster et le pôle des microtechniques portent et animent d'ailleurs le programme Propulseur, un accélérateur régional public privé qui accompagne les startups et TPE.

- **microsystèmes** qui est un axe technologique, certes, mais qui au même titre que les nanotechnologies ou l'électronique ont en commun des enjeux tels qu'il est primordial de les prioriser comme un marché,
- **aéronautique (spatiale et défense)** qui concerne principalement les fournisseurs de rangs 2 ou 3 au minimum. Ici l'axe marché contient des exigences particulières tant d'un point de vue de la commercialisation, que d'un point de vue normatif.

Par ailleurs, le cluster aerotech porté par PMT est adhérent du Gifas et son opérateur en région. Il pilote pour le compte du Gifas un programme de performance industrielle, destiné à améliorer l'efficacité des entreprises régionales de la filière.

- **procédés microtechniques**, avec des axes technologiques sur un marché de sous-traitance et d'expertise en industrialisation et production. Les domaines adressés sont : microfabrication, micromoulage et micro-injection, usinage de haute précision, micromanipulation et traitement de surfaces.

III. Programme d'actions porté par le Pôle des Microtechniques pour l'année 2019

Le programme d'actions et les objectifs attendus sont précisés dans l'annexe 1 : programme d'actions 2019 de la Convention.

IV. Le plan de financement 2019

La mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2019 est de 954 807 €. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 45 000 € pour GBM.
Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

MM. J.L. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le soutien de GBM au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 45 000 € pour l'année 2019,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 2

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président